

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : LAXATRACT 667 MG/ML SIROP POUR CHIENS ET CHATS, Sirop

Titulaire : LE VET

Composition : Lactulose liquide 667 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/3132617 9/2018

Date de décision : 29/11/2018